Conseil communal - Séance du 10 juin 2021

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE

DU CONSEIL COMMUNAL

DU 10 JUIN 2021 (19:00)

Présents:

Monsieur Laurent DEVIN, Député-Bourgmestre;

Monsieur Kevin Van Houter, Madame Larissa Davoine, Monsieur Frédéric Tilmant, Monsieur Manuel Bejarano Medina, Madame Marie-Claude Klenner, Madame Natacha Leroy, Échevins; Monsieur Etienne Piret, Monsieur Luc Jonnart, Monsieur Frédéric Joie, Monsieur Jérôme Urbain, Monsieur Laurent Arman, Monsieur Benoît Deghorain, Monsieur Philippe Labar, Madame Judith Philippe, Monsieur Frédéric Maghe, Madame Sarah De Baets, Madame Marinella Cramarossa, Monsieur Salvatore Calvagna, Madame Maria Hamel, Madame Eugénie Ruelle, Monsieur Vincent Noteboom, Madame Marine Vilbajo, Monsieur Thomas Beaujean, Monsieur Mario Tilmant, Monsieur Alexandre Rombaut, Monsieur Saverio Fragapane, Monsieur Thomas Ferrari, Monsieur Fabrice Manderlier, Conseillers;

Monsieur Jean-Luc Fayt, Président du CPAS;

Monsieur Guillaume Somers, Directeur Général;

Excusé:

Monsieur Alexandre Balourdos, Conseiller;

Convoquée en date du 02 juin 2021, la séance est présidée par Monsieur Laurent DEVIN, Bourgmestre.

Conseil communal — Séance du 10 juin 2021

Conseil communal du 10 juin 2021 à 19h00

Salle A - Kursaal

SÉANCE PUBLIQUE

JURIDIQUE

 Offre de transport vers les lieux de vaccination - Subvention - Rétrocession au CPAS - Convention - Décision

Le Conseil communal est invité à marquer son accord sur la convention de partenariat entre la Ville de Binche et le CPAS dans le cadre de l'utilisation du subside relatif à l'offre de transport des personnes fragilisées et/ou isolées vers les lieux de vaccination.

Accord à l'unanimité

2. Grade légal - Direction financière commune Ville/Cpas - Notification de l'approbation par la tutelle de la délibération du Conseil communal du 25 mars 2021 - Prise de connaissance

Le Conseil communal est invité à prendre connaissance que la délibération du 25 mars 2021 par laquelle le Conseil communal a décidé de modifier le cadre et le statut pécuniaire des grades légaux, afin de créer une direction financière commune à la Ville et au Cpas, est approuvée par le Ministre du Logement, des Pouvoirs Locaux et de la Ville.

Prise de connaissance

3. Règlement général sur les inhumations, les incinérations et les cimetières - Abrogation du Règlement complémentaire au Règlement général de police - Adoption d'un nouveau règlement - Décision

Le Conseil communal est invité à abroger le règlement complémentaire au règlement général de police du 16 décembre 2014 sur les inhumations, les incinérations et les cimetières et à adopter le nouveau règlement communal sur les funérailles et sépultures.

M. Piret indique que le document présenté est intéressant et notamment le rappel des règles liées à la gestion des cimetières. Il précise que les horaires, tels que mentionnés au projet de règlement, lui conviennent mais néanmoins rappelle l'enjeu d'information des visiteurs. En effet, il constate que malgré un affichage des horaires à l'entrée des cimetières, des personnes peuvent parfois être enfermées dans l'enceinte d'un cimetière, à la suite de la fermeture des grilles qui est opérée par un agent communal, en fin de journée. Il relève un cas qui lui a été rapporté récemment d'une personne

âgée bloquée au sein d'un cimetière et qui a fait appel à un riverain pour pouvoir en sortir, au moyen d'une échelle. M. Piret demande qu'un système d'avis soit mis en place ou simplement une cloche, afin d'éviter ce type d'incident.

M. Devin précise qu'il va demander aux équipes en charge la mise en place d'une procédure d'avertissement pour les personnes qui pourraient se trouver éventuellement dans l'enceinte du cimetière, au moment de sa fermeture. Par ailleurs, il indique que le cimetière d'Epinois a été équipé d'un dispositif de fermeture automatique des grilles et ce qui permet à la personne bloquée au sein du cimetière de pouvoir en sortir, via un système automatique d'ouverture des portes et actionné par un bouton à l'intérieur de celui-ci.

Accord à l'unanimité

FINANCES

4. Notification de la situation de la caisse communale pour le premier trimestre 2021

Il est notifié au Conseil communal la situation de la caisse communale pour le premier trimestre 2021 en date du 31 mars 2021. L'avoir à justifier et justifié s'élève à 14.098.694,36€.

Notification

5. Mesures de soutien aux communes en faveur des clubs sportifs dans le cadre de la crise Covid - Décision

Le Conseil communal est invité à :

- souscrire au subventionnement de la Région Wallonne tendant à soutenir, via les communes, les clubs sportifs impactés dans l'organisation de leurs activités en raison de la situation épidémiologique liée à la crise de la Covid-19 et affiliés à une fédération sportive reconnue par la Fédération Wallonie-Bruxelles. Cette aide est constituée par le versement d'un montant de 40 EUR par affilié éligible enregistré en 2020 à tous les clubs sportifs répondant aux conditions et figurant sur l'annexe à ladite Circulaire au sujet de laquelle la Ville de Binche a réalisé la publicité adéquate auprès des clubs concernés le 28/04/2021;
- ne pas augmenter les loyers des infrastructures sportives communales, en ce compris les infrastructures para communales, pour la saison 2021/2022;
- préfinancer l'aide compte tenu des difficultés de trésorerie auxquelles les clubs concernés font face dès lors que le club fournit un dossier complet permettant d'apprécier la régularité de l'aide consentie (latitude laissée par la circuliare aux communes).
- M. Devin indique que ce dossier peut apporter quelques éléments d'information à M. Fragapane qui avait soulevé les difficultés des clubs sportifs et plus spécifiquement des clubs de tennis, en cette période Covid. Il explique que la Wallonie propose une mesure de soutien à hauteur de 40 EUR par pratiquant, aux clubs sportifs affiliés à une fédération et sollicite la mise en œuvre de ce mécanisme via les Villes et Communes. C'est en ce sens que le dossier est présenté afin que la Ville de Binche participe au mécanisme, de sorte que les clubs sportifs situés sur son territoire puissent en bénéficier. M. Devin ajoute que le Collège communal propose au Conseil communal, dans le cadre de ce dossier, de préfinancer les subsides octroyés par la Wallonie de sorte que ces clubs puissent les percevoir sans délais.

6. Contrat de service d'assainissement industriel - Piscine communale de Binche - Décision

Le Conseil communal est invité à :

- approuver la conclusion du contrat de service d'assainissement industriel de la piscine communale de Binche avec la Société Publique de Gestion de l'Eau (SPGE) et l'Intercommunale de Développement Economique et d'Aménagement du Coeur du Hainaut (IDEA S.C.);
- transmettre les trois exemplaires signés à la SPGE par courrier ainsi qu'une copie par mail et accompagnée d'une attestation d'assurance en cours de validité.

Accord à l'unanimité

FISCALITE

7. Redevance communales 878/161-05 - Redevance communale sur l'octroi de concessions aux cimetières - Exercices 2021 à 2025 - Modifications - Approbation

Le Conseil communal est invité à approuver les modifications apportées au règlement relatif à la redevance communale sur l'octroi des concessions aux cimetières pour les exercices 2021 à 2025.

M. Devin indique que ce dossier vise à régler un problème très pratique. En période de Covid, un nombre important de décès a été constaté ainsi qu'une demande élevée de concessions funéraires. Dans ce contexte, la Ville de Binche a mis en place un système limitant la mise en concession d'espaces funéraires lors du constat d'un décès. Deux cas de figure doivent être réglés en termes de tarification de concessions. Le premier cas, lorsqu'un enfant achète la concession pour un parent décédé mais que cet enfant ne réside pas à Binche, il est précisé dans le règlement actuel qu'il devrait payer la tarification double puisque la tarification simple est réservée aux demandeurs domiciliés à Binche. Dans le projet de règlement, il est prévu que la tarification sera calculée sur base du domicile de la personne décédée. Le second cas, lorsqu'un habitant vit hors du territoire communal mais que ce dernier y a résidé pendant une longue période, il devrait payer une double tarification s'il n'est domicilié à Binche au moment du décès. Pour cette hypothèse, le nouveau règlement prévoit un simple tarif dès lors que la personne a résidé 25 ans sur le territoire communal.

Accord à l'unanimité

REGIE FONCIERE

8. Emprises parcelles de terrain à la Voie Miclette et au Chemin de Bonne Espérance à Waudrez - Approbation de la convention d'occupation temporaire d'une superficie de 1987 m² à prendre dans la parcelle cadastrée section C n° 274e - Ratification

Le Conseil communal est invité à ratifier la décision du Collège communal du 10 mai 2021, à savoir :

- approuver la convention d'occupation temporaire d'une superficie de 1987 m² à prendre dans la parcelle cadastrée section C n° 274e et moyennant une indemnité s'élevant à 397,40 €;
- inscrire la dépense à l'article budgétaire 481/733-60/2018 pour le projet n° 20180023.

9. Emprises parcelles de terrain à la Voie Miclette et au Chemin de Bonne Espérance à Waudrez - Approbation de la convention d'occupation temporaire d'une superficie de 1705 m² à prendre dans la parcelle cadastrée section C n° 334c - Ratification

Le Conseil communal est invité à ratifier la décision du Collège communal du 10 mai 2021, à savoir :

- approuver la convention d'occupation temporaire d'une superficie de 1705 m² à prendre dans la parcelle cadastrée section C n° 334c et moyennant le paiement d'une indemnité s'élevant à 341 €;
- inscrire la dépense à l'article budgétaire 481/733-60/2018 pour le projet n° 20180023.

Accord à l'unanimité

10. Aliénation de la parcelle de terrain cadastrée section B n° 224A2P0000 pour 29ca - Ratification

Le Conseil communal est invité à ratifier la décision du Collège communal en date du 10 mai 2021, à savoir :

- marquer son accord de principe sur la vente de gré à gré d'une parcelle de terrain communal cadastrée section B n° 224A2P0000 située à la rue Blairon à Binche (Leval) au prix de 80€/m² pour une valeur totale de 2.320 € pour le terrain;
- décider que tous les frais inhérents à l'opération seront à charge de la partie demanderesse.

Accord à l'unanimité

INTERCOMMUNALES

11. ORES - Approbation de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale du 17 juin 2021

Le Conseil communal est invité à approuver les points de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale d'ORES Assets du 17 juin 2021:

- Point 1 : Présentation du rapport annuel 2020 en ce compris le rapport de rémunération;
- Point 2 : Comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2020:
 - Présentation des comptes, du rapport de gestion, des règles d'évaluation y afférentes ainsi que du rapport de prises de participation;
 - Présentation du rapport du réviseur ;
 - Approbation des comptes statutaires d'ORES Assets arrêtés au 31 décembre 2020 et de l'affectation du résultat.
- Point 3: Décharge aux administrateurs pour l'exercice de leur mandat pour l'année 2020;
- Point 4 : Décharge au réviseur pour l'exercice de son mandat pour l'année 2020 ;
- Point 5 : Actualisation de l'annexe 1 des statuts Liste des associés.

Accord à l'unanimité

12. HYGEA - Approbation de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale du 22 juin 2021

Le Conseil communal est invité à approuver les points de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale d'HYGEA du 22 juin 2021:

1. Présentation et approbation du rapport d'activités du Conseil d'Administration pour

- l'exercice 2020:
- 2. Présentation du bilan et comptes de résultats 2020 et du rapport de gestion 2020;
- 3. Rapport du Commissaire;
- 4. Approbation du rapport d'évaluation annuel 2020 du Comité de rémunération;
- 5. Approbation du rapport de rémunération 2020 du Conseil d'Administration:
- 6. Approbation du bilan et comptes de résultats 2020 et du rapport de gestion 2020 qui comprennent les 2 rapports repris ci-dessus;
- 7. Affectation des résultats;
- 8. Décharge à donner aux Administrateurs;
- 9. Décharge à donner au Commissaire.

Accord à l'unanimité

13. IDEA - Approbation de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale du 23 juin 2021

Le Conseil communal est invité à approuver les points de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale d'IDEA du 23 juin 2021:

- 1. Présentation et approbation du rapport d'activités du Conseil d'Administration pour l'exercice 2020:
- 2. Présentation du bilan et comptes de résultats 2020 et du rapport de gestion 2020;
- 3. Rapport du Commissaire;
- 4. Approbation du rapport d'évaluation annuel 2020 du Comité de rémunération;
- 5. Approbation du rapport de rémunération 2020 du Conseil d'Administration;
- Approbation du bilan et comptes de résultats 2020 et du rapport de gestion 2020 qui comprennent les 2 rapports repris ci-dessus;
- 7. Affectation des résultats;
- 8. Décharge à donner aux Administrateurs;
- 9. Décharge à donner au Commissaire.

Accord à l'unanimité

14. IGRETEC - Approbation de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale du 24 juin 2021

Le Conseil communal est invité à approuver les points de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale de IGRETEC du 24 juin 2021:

- 1. Affiliations/Administrateurs:
- Comptes annuels statutaires arrêtés au 31/12/2020 Comptes annuels consolidés arrêtés au 31/12/2020 - Rapport de gestion du Conseil d'administration - Rapport du Collège des Contrôleurs aux Comptes;
- 3. Approbation des comptes annuels statutaires arrêtés au 31/12/2020;
- 4. Approbation du rapport du Conseil d'administration au sens de l'article L6421-1 du CDLD;
- 5. Décharge à donner aux membres du Conseil d'administration pour l'exercice de leur mandat au cours de l'exercice 2020;
- 6. Décharge à donner aux membres du Collège des Contrôleurs aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au cours de l'exercice 2020.

15. AIOMS - Approbation de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale du 24 juin 2021

Le Conseil communal est invité à approuver les points de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale de l'A.I.O.M.S. du 24 juin 2021 :

- 1. Lecture et approbation du procès-verbal de l'assemblée générale du 22 décembre 2020;
- 2. Approbation du rapport du réviseur d'entreprises;
- 3. Approbation du rapport annuel de rémunération établi par le Conseil d'administration du 19 mai 2021;
- 4. Approbation du rapport de gestion établi par le Conseil d'administration le 19 mai 2020 et de ses annexes;
- 5. Approbation des comptes annuels clôturés au 31 décembre 2020 ;
- 6. Décharge aux administrateurs pour l'exercice de leur mandat en 2020 :
- 7. Décharge au réviseur d'entreprises pour l'exercice de son mandat en 2020;
- 8. Divers.

Accord à l'unanimité

16. CENEO - Approbation de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale du 25 juin 2021

Le Conseil communal est invité à approuver les points de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale de CENEO du 25 juin 2021:

- 1. Modifications statutaires:
- Rapport de gestion du Conseil d'administration et du Collège des contrôleurs aux comptes;
- 3. Comptes annuels consolidés arrêtés au 31 décembre 2020 Approbation ;
- 4. Décharge à donner aux membres du Conseil d'administration pour l'exercice de leur mandat au cours de l'année 2020 ;
- Décharge à donner aux membres du Collège des Contrôleurs aux comptes pour l'exercice de leur mandat au cours de l'année 2020;
- 6. Rapport annuel de rémunérations du Conseil d'administration :
- 7. Nominations statutaires.

Accord à l'unanimité

17. EthiasCo - Approbation de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale

Le Conseil communal est invité à approuver les points de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale de EthiasCO :

- 1. Rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice 2020;
- 2. Approbation des comptes annuels clôturés au 31 décembre 2020 et affectation du résultat;
- 3. Décharge à donner aux administrateurs pour leur mandat;
- 4. Décharge à donner au commissaire pour sa mission.
- 5. Désignations statutaires.

MARCHES PUBLICS DE TRAVAUX

18. Isolation des façades de l'école de Bray Cité (UREBA EXCEPTIONNEL) - Approbation des conditions et du mode de passation - Décision

Dans le cadre du marché « Isolation des façades de l'école de Bray Cité (UREBA EXCEPTIONNEL) », le Conseil communal est invité à :

- approuver le principe des travaux ;
- approuver le cahier des charges réf. 1890 et le montant estimé du marché "Isolation des façades de l'école de Bray Cité (UREBA EXCEPTIONNEL)", établis par le Bureau d'Etudes de la Ville. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 102.499,98 € hors TVA ou 108.649,98 €, 6% TVA comprise :
- passer le marché par la procédure négociée directe avec publication préalable ;
- financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2021, article 722/724-60 (n° de projet 20211002) en la couvrant par fonds propres et subsides.

Accord à l'unanimité

Isolation et rénovation de la toiture plate de l'école de Bray Levant de Mons (UREBA EXCEPTIONNEL) - Approbation des conditions et du mode de passation - Décision

Dans le cadre du marché « Isolation et rénovation de la toiture plate de l'école de Bray Levant de Mons (UREBA EXCEPTIONNEL) », le Conseil communal est invité à :

- approuver le principe des travaux ;
- approuver le cahier des charges réf. 1891 et le montant estimé du marché "Isolation et rénovation de la toiture plate de l'école de Bray Levant de Mons (UREBA EXCEPTIONNEL)", établis par le Bureau d'Etudes de la Ville. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 89.523,83 € hors TVA ou 94.895,26 €, 6% TVA comprise ;
- passer le marché par la procédure négociée directe avec publication préalable ;
- financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2021, article 722/724-60 (n° de projet 20211002) en la couvrant par fonds propres et subsides.

Accord à l'unanimité

20. FRIC 2019/2021 - RESSAIX - Rue de la Station : Réfection de la voirie et de l'égouttage (tronçon entre la rue du Mazy et la rue Victor Larock) (investissement n° 1) - Approbation des conditions et du mode de passation - Décision

Dans le cadre du marché "FRIC 2019/2021 - RESSAIX, Rue de la Station : Réfection de la voirie et de l'égouttage (tronçon entre la rue du Mazy et la rue Victor Larock) (investissement n° 1)", le Conseil communal est invité à :

- approuver le principe des travaux ;
- approuver le cahier spécial des charges réf. 1882, les plans, le projet d'avis de marché et le montant estimé du marché ayant pour objet "FRIC 2019-2021 RESSAIX, Rue de la Station : Réfection de la voirie et de l'égouttage (tronçon entre la rue du Mazy et la rue Victor Larock) (investissement n° 1)". Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et aux règles générales des marchés publics. Le montant est estimé à 1.558.790,95 € hors TVA ou 1.728.756,50 €, TVA comprise;
- choisir la procédure ouverte comme mode de passation du marché;
- financer cette dépense avec le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2021, article 421/731-60 (n° de projet 20210020) en la couvrant par fonds propres, emprunt et subsides.

Accord à l'unanimité

21. FRIC 2019/2021 - RESSAIX - Rues des Tagètes, des Œillets et des Violettes (pourtour place engazonnée) - Réfection des trottoirs (investissement n° 8) - Approbation des conditions et du mode de passation - Décision

Dans le cadre du marché "FRIC 2019-2021 - RESSAIX - Rues des Tagètes, des Œillets et des Violettes (pourtour place engazonnée) : Réfection des trottoirs (investissement n° 8)", le Conseil communal est invité à :

- approuver le principe des travaux;
- approuver le cahier spécial des charges réf. 1889, les plans, le projet d'avis de marché et le montant estimé du marché ayant pour objet "FRIC 2019/2021 RESSAIX, Rues des Tagètes, des Œillets et des Violettes (pourtour place engazonnée) : Réfection des trottoirs (investissement n° 8. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et aux règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant est estimé à 130.294,63 € hors TVA ou 157.656,50 €, 21% TVA comprise;
- choisir la procédure ouverte comme mode de passation du marché;
- financer cette dépense avec le crédit inscrit au budget 2021, article 421/731-60/2020 (n° de projet 20200019) et sera financé par emprunt et subside.

Accord à l'unanimité

22. FRIC 2019/2021 - LEVAL-TRAHEGNIES - Rue Albert 1er (phase 1) - Réfection de l'égouttage, de la voirie et des trottoirs (tronçon entre le n° 195 et le carrefour avec la rue d'Haine) (investissement n° 2) - Approbation des conditions et du mode de passation - Décision

Dans le cadre du marché "FRIC 2019/2021 - LEVAL-TRAHEGNIES, Rue Albert 1er (phase 1) : Réfection de l'égouttage, de la voirie et des trottoirs (tronçon entre le n° 195 et le carrefour avec la rue d'Haine) (investissement n° 2)", le Conseil communal est invité à :

- approuver le principe des travaux ;
- approuver le cahier des charges réf. 1884, les plans, le projet d'avis de marché et le montant estimé du marché ayant pour objet "FRIC 2019-2021 LEVAL-TRAHEGNIES, Rue Albert 1er (phase 1) : Réfection de l'égouttage, de la voirie et des trottoirs (tronçon entre le n° 195 et le carrefour avec la rue d'Haine) (investissement n° 2)". Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et aux règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant est estimé à 1.202.527,55 € hors TVA ou 1.283.656,61 €, TVA comprise;
- choisir la procédure ouverte comme mode de passation du marché:
- financer cette dépense avec le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2021, article 421/731-60 (n° de projet 20210021) en la couvrant par fonds propres, emprunt et subsides.

Accord à l'unanimité

MARCHES PUBLICS DE SERVICES

23. Financement des dépenses extraordinaires de l'exercice 2021 - Répétitions de services similaires - Approbation des conditions - Décision

Dans le cadre du marché « Financement des dépenses extraordinaires de l'exercice 2021 - Répétitions de services similaires », le Conseil communal est invité à :

- approuver le cahier spécial des charges réf. 1887 et le montant estimé du marché ayant pour objet "Financement des dépenses extraordinaires de l'exercice 2021 - Répétitions de services similaires ". Le montant est estimé à 646.500,00 € TVAC;

- lancer la procédure visant l'attribution du marché répétitif "Financement des dépenses extraordinaires de l'exercice 2021 Répétitions de services similaires", comme prévu dans le cahier des charges réf. 1518;
- financer cette dépense par le crédit inscrit au budget ordinaire de l'exercice 2021, articles xxx/211-01 et qui seront inscrits les années suivantes.

Accord à l'unanimité

MARCHES PUBLICS DIVERS

24. Convention relative à l'octroi d'un prêt CRAC (Centre Régional d'Aide aux Communes) conclu dans le cadre du financement alternatif Plan Piscines 2018 - Rénovation et extension de la Piscine communale de Binche - Approbation

Dans le cadre de la « Convention relative à l'octroi d'un prêt CRAC (Centre Régional d'Aide aux Communes) conclu dans le cadre du financement alternatif Plan Piscines 2018 – Rénovation et extension de la Piscine communale de Binche », le Conseil communal est invité à :

- solliciter un crédit d'un montant de 1.073.536,32€, dont 536.768,16 € afin d'assurer le financement de la subvention pour l'investissement « Plan Piscines 2018 Rénovation et extension de la Piscine communale de Binche » prévu par la décision du Gouvernement wallon du 24/05/2018, et dont 536.768,16 € de prêt à taux 0 ;
- approuver les termes de la convention ci-annexée ;
- mandater Monsieur le Directeur général et Monsieur le Député-Bourgmestre de la Ville de Binche, pour signer ladite convention.

Accord à l'unanimité

FABRIQUES D'EGLISE

25. Fabrique d'église Saint-Martin de Leval-Trahegnies - Compte - Exercice 2020 - Approbation du compte de l'exercice 2020 après réformation - Décision

Le Conseil Communal est invité à approuver la délibération du 13 avril 2021 par laquelle le Conseil de la fabrique d'église Saint-Martin de Leval a décidé d'arrêter le compte de l'exercice 2020, réformé comme suit :

Recettes: 31.478,60 €;
Dépenses: 28.750,96 €;
Excédent: 2.727,64 €.

Le supplément communal versé lors de l'exercice 2020 s'élève à 25.502,59 €, montant approuvé au budget de l'exercice 2020.

Pour: 7 voix

Etienne Piret, Frédéric Joie, Judith Philippe, Salvatore Calvagna, Saverio Fragapane, Thomas Ferrari, Benoît Deghorain

Contre: 23 voix

Laurent DEVIN, Kevin Van Houter, Larissa Davoine, Frédéric Tilmant, Manuel Bejarano Medina, Marie-Claude Klenner, Natacha Leroy, Luc Jonnart, Jérôme Urbain, Laurent Arman, Philippe Labar, Frédéric Maghe, Sarah De Baets, Marinella Cramarossa, Maria Hamel, Eugénie Ruelle, Vincent Noteboom, Marine Vilbajo, Thomas Beaujean, Mario Tilmant, Alexandre Rombaut, Fabrice Manderlier, Jean-Luc Fayt

26. Fabrique d'église Saint-Ursmer de Binche - Compte - Exercice 2020 - Décision - Approbation du compte de l'exercice 2020 après réformation

Le Conseil Communal est invité à approuver la délibération du 20 avril 2021 par laquelle le Conseil de la fabrique d'église Saint-Ursmer de Binche a décidé d'arrêter le compte de l'exercice 2020, réformé comme suit :

Recettes: 151.579,36 €;
Dépenses: 70.483,72 €;
Excédent: 81.095,64 €.

Le supplément communal versé lors de l'exercice 2020 s'élève à 61.989,29 € montant approuvé au budget de l'exercice 2020.

Pour: 19 voix

Laurent DEVIN, Kevin Van Houter, Larissa Davoine, Natacha Leroy,
Etienne Piret, Frédéric Joie, Benoît Deghorain, Judith Philippe, Frédéric Maghe, Sarah De
Baets, Marinella Cramarossa, Salvatore Calvagna, Maria Hamel, Vincent Noteboom, Marine
Vilbajo, Mario Tilmant, Saverio Fragapane, Thomas Ferrari, Fabrice Manderlier,
Abstention: 11 voix

Frédéric Tilmant, Manuel Bejarano Medina, Marie-Claude Klenner, Luc Jonnart, Jérôme Urbain, Laurent Arman, Philippe Labar, Eugénie Ruelle, Thomas Beaujean, Alexandre Rombaut, Jean-Luc Fayt

27. Approbation de la modification budgétaire n°1 de l'exercice 2021 de la fabrique d'église Saint-Pierre à Buvrinnes - Décision

Le Conseil communal est invité à approuver la modification budgétaire n°1 de l'exercice 2021, votée par le Conseil de la fabrique d'église Saint-Pierre de Buvrinnes en séance du 12 mai 2021, comme suit :

Recettes: 23.562,60 €;
Dépenses: 23.562,60 €;
Excédent: 0.00 €.

Le supplément communal à verser par la Ville de Binche pour l'année 2021 augmente de 2.500,00 € et s'élève à 21.216,60 €.

Pour: 19 voix

Laurent DEVIN, Kevin Van Houter, Larissa Davoine, Natacha Leroy,
Etienne Piret, Frédéric Joie, Benoît Deghorain, Judith Philippe, Frédéric Maghe, Sarah De
Baets, Marinella Cramarossa, Salvatore Calvagna, Maria Hamel, Vincent Noteboom, Marine
Vilbajo, Mario Tilmant, Saverio Fragapane, Thomas Ferrari, Fabrice Manderlier,
Abstention: 11 voix

Frédéric Tilmant, Manuel Bejarano Medina, Marie-Claude Klenner, Luc Jonnart, Jérôme Urbain, Laurent Arman, Philippe Labar, Eugénie Ruelle, Thomas Beaujean, Alexandre Rombaut, Jean-Luc Fayt

28. Approbation du compte 2020 de la fabrique d'église Sainte-Marie à Péronneslez-Binche - Décision

Le Conseil communal est invité à approuver la délibération du 5 avril 2021 par laquelle le Conseil de la fabrique d'église Sainte-Marie à Péronnes-lez-Binche a décidé d'arrêter le compte de l'exercice 2020, comme suit :

Recettes: 29.265,79 €;
Dépenses: 27.102,54 €;
Excédent: 2.163,25 €.

Le supplément communal versé lors de l'exercice 2020 s'élève à 26.017,11 €, montant approuvé au budget de l'exercice 2020.

Pour: 19 voix

Laurent DEVIN, Kevin Van Houter, Larissa Davoine, Natacha Leroy,
Etienne Piret, Frédéric Joie, Benoît Deghorain, Judith Philippe, Frédéric Maghe, Sarah De
Baets, Marinella Cramarossa, Salvatore Calvagna, Maria Hamel, Vincent Noteboom, Marine
Vilbajo, Mario Tilmant, Saverio Fragapane, Thomas Ferrari, Fabrice Manderlier,
Abstention: 11 voix

Frédéric Tilmant, Manuel Bejarano Medina, Marie-Claude Klenner, Luc Jonnart, Jérôme Urbain, Laurent Arman, Philippe Labar, Eugénie Ruelle, Thomas Beaujean, Alexandre Rombaut, Jean-Luc Fayt

29. Approbation du compte 2020 de la fabrique d'église Sainte-Marie-Madeleine à Epinois après réformation - Décision

Le Conseil communal est invité à approuver la délibération du 20 avril 2021 par laquelle le Conseil de la fabrique d'église Sainte-Marie-Madeleine à Epinois a décidé d'arrêter le compte de l'exercice 2020, réformé comme suit ::

Recettes: 10.940,16 €;
Dépenses: 4.859,35 €;
Excédent: 6.080,81 €.

Le supplément communal versé lors de l'exercice 2020 s'élève à 3.269,33 €, montant approuvé au budget de l'exercice 2020.

Pour: 19 voix

Laurent DEVIN, Kevin Van Houter, Larissa Davoine, Natacha Leroy, Etienne Piret, Frédéric Joie, Benoît Deghorain, Judith Philippe, Frédéric Maghe, Sarah De Baets, Marinella Cramarossa, Salvatore Calvagna, Maria Hamel, Vincent Noteboom, Marine Vilbajo, Mario Tilmant, Saverio Fragapane, Thomas Ferrari, Fabrice Manderlier, Abstention: 11 voix

Frédéric Tilmant, Manuel Bejarano Medina, Marie-Claude Klenner, Luc Jonnart, Jérôme Urbain, Laurent Arman, Philippe Labar, Eugénie Ruelle, Thomas Beaujean, Alexandre Rombaut, Jean-Luc Fayt

30. Approbation du compte 2020 de la fabrique d'église du Sacré-Cœur de Binche après réformation - Décision

Le Conseil Communal est invité à approuver la délibération du 21 avril 2021 par laquelle le Conseil de la fabrique d'église du Sacré-Cœur de Binche a décidé d'arrêter le compte de l'exercice 2020, réformé comme suit :

Recettes: 50.320,75 €;
Dépenses: 44.433,12 €;
Excédent: 5.887,63 €.

Le supplément communal versé lors de l'exercice 2020 s'élève à 34.058,69 €, montant approuvé au budget de l'exercice 2020.

Pour: 19 voix

Laurent DEVIN, Kevin Van Houter, Larissa Davoine, Natacha Leroy,
Etienne Piret, Frédéric Joie, Benoît Deghorain, Judith Philippe, Frédéric Maghe, Sarah De
Baets, Marinella Cramarossa, Salvatore Calvagna, Maria Hamel, Vincent Noteboom, Marine
Vilbajo, Mario Tilmant, Saverio Fragapane, Thomas Ferrari, Fabrice Manderlier,

Abstention: 11 voix

Frédéric Tilmant, Manuel Bejarano Medina, Marie-Claude Klenner, Luc Jonnart, Jérôme Urbain, Laurent Arman, Philippe Labar, Eugénie Ruelle, Thomas Beaujean, Alexandre Rombaut, Jean-Luc Fayt

31. Approbation du compte 2020 de la fabrique d'église Notre-Dame du Travail à Bray après réformation - Décision

Le Conseil Communal est invité à approuver la délibération du 29 avril 2021 par laquelle le Conseil de la fabrique d'église Notre-Dame du Travail à Bray a décidé d'arrêter le compte de l'exercice 2020, réformé comme suit :

Recettes: 34.899,89 €;
Dépenses: 23.362,36 €;
Excédent: 11.537,53 €.

Le supplément communal versé lors de l'exercice 2020 s'élève à 4.959,46 € (3.306,31 € pour la part Ville de Binche), montant approuvé au budget de l'exercice 2020.

Pour: 19 voix

Laurent DEVIN, Kevin Van Houter, Larissa Davoine, Natacha Leroy,
Etienne Piret, Frédéric Joie, Benoît Deghorain, Judith Philippe, Frédéric Maghe, Sarah De
Baets, Marinella Cramarossa, Salvatore Calvagna, Maria Hamel, Vincent Noteboom, Marine
Vilbajo, Mario Tilmant, Saverio Fragapane, Thomas Ferrari, Fabrice Manderlier,
Abstention: 11 voix

Frédéric Tilmant, Manuel Bejarano Medina, Marie-Claude Klenner, Luc Jonnart, Jérôme Urbain, Laurent Arman, Philippe Labar, Eugénie Ruelle, Thomas Beaujean, Alexandre Rombaut, Jean-Luc Fayt

PLAINE DE JEUX

32. Plaine de jeux 2021 - Octroi d'une provision de trésorerie à la responsable de la plaine de jeux pour la gestion journalière du 5 au 23 juillet 2021 - Décision

Afin de permettre une gestion fluide des besoins journaliers lors de l'organisation de la plaine de jeux, du 5 juillet 2021 au 23 juillet 2021, le Conseil communal est invité à octroyer une provision de trésorerie, à la Coordinatrice de la plaine de jeux.

Accord à l'unanimité

POLICE ADMINISTRATIVE

33. Police administrative - Règlement complémentaire au code de la route - Stationnement PMR à Péronnes-lez-Binche - Rue Reine Astrid n° 61 - Instauration

Le Conseil communal est invité à instaurer un emplacement de stationnement réservé aux personnes à mobilité réduite à Péronnes-lez-Binche, à la rue Reine Astrid n° 61.

Accord à l'unanimité

PROJET DE PROCES-VERBAL

34. Projet de procès-verbal de la séance du Conseil communal du 11 mai 2021 - Approbation

Le Conseil communal est invité à approuver le projet de procès-verbal du Conseil communal du 11 mai 2021.

Accord à l'unanimité sans remarques

Séance du Conseil du 10 juin 2021 à 19h00

Points de la séance à huis clos

N°	Point	Service
35	EthiasCo SCRL - Désignation d'un représentant de la Ville au sein de l'Assemblée générale - Décision	Eco.
36	Renouvellement des Conseils cynégétiques - Conseil cynégétique de la Thudinie - Désignation éventuelle d'un candidat représentant au sein de l'AG et du CA - Décision	Eco.
37	Renouvellement des conseils cynégétiques - Groupement d'Intérêt Cynégétique de Haute-Sambre - Désignation éventuelle d'un candidat représentant au sein de l'AG et du CA - Décision	Eco.
38	Enseignement fondamental - Année scolaire 2020/2021 - Ecole Fondamentale Binche 6 - Commission de sélection en vue de la désignation d'un directeur à titre stagiaire dans un emploi vacant - Ratification de la désignation des membres de la Commission	Ens
39	Enseignement primaire - Personnel - Année scolaire 2021/2022 - Ratification de la demande de congé pour une interruption complète de la carrière professionnelle d'une institutrice primaire à titre définitif à raison de 24 périodes par semaine du 1er septembre 2021 au 31 août 2022 - Troisième demande	Ens
40	Enseignement artistique à horaire réduit - Personnel - Année scolaire 2021/2022 - Congé pour exercer provisoirement une autre fonction dans l'enseignement d'un professeur de diction et déclamation à titre définitif du 1er septembre 2021 au 31 août 2022 - 1ère prolongation de plein droit - Décision	Ens
41	ESAHR - Personnel - Année scolaire 2021/2022 - Congé pour interruption partielle réversible de la carrière professionnelle après 55 ans d'un professeur de guitare à titre définitif du 1er septembre 2021 au 31 août 2022 - Décision	Ens